

## Compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2006

### **Vente à la découpe : Le Maire capable d'évoluer ?**

L'examen des déclarations d'intention d'aliéner (toutes les transactions immobilières dans la ville) a permis qu'une fois encore soit évoqué le problème de la vente à la découpe. La vente à la découpe frappe les logements collectifs locatifs qui appartiennent à des investisseurs institutionnels (banques, marchands de bien). Afin de réaliser des plus values, ils vendent leurs immeubles et les locataires ont comme choix d'acheter ou de partir...A Antony, ont été touchés notamment le 30-32 rue Velpeau, et maintenant la résidence Jeanne d'arc dans la rue du même nom. Le problème essentiel est que les locataires dans ces deux ensembles étaient logés parfois grâce au 1% logement et qu'ils n'ont pas toujours les moyens d'acheter. CITOYENS a demandé au maire de préempter des appartements lorsque la situation sociale des personnes le justifiait. Le maire a dit que si cela se faisait dans d'autres villes, il réfléchirait à cette expérience....

### **Contre sens cyclable : Dur dur de faire bouger la mairie !**

CITOYENS et RADICAL a, à nouveau, évoqué la mise en place de contresens cyclable dans notre ville. Cette mesure consiste dans les rues en sens unique à permettre aux vélos de rouler dans les deux sens. Il est prouvé, notamment par le CERTU (organisme d'Etat) que cette mesure n'est absolument pas dangereuse et au contraire, elle renforce la sécurité des deux-roues. C'est d'ailleurs tellement vrai qu'elle est généralisée en Allemagne, et qu'elle se développe dans beaucoup de villes françaises (Paris, Lyon, Boulogne, etc.). Le maire d'Antony, qui s'était montré plutôt ouvert sur la question lors des réunions publiques sur le PLU a botté en touche en expliquant que ce problème regardait la commission circulation du conseil municipal. Or, le maire adjoint à la circulation est farouchement opposé au développement des contresens cyclables comme d'ailleurs à l'essor des pistes cyclables. La seule piste qu'il consent à créer est une voie dans le Parc Heller, où comme l'a fait remarquer Défi pour Antony, aucune mesure de protection n'est prévue pour les piétons.

Contactez nous :

[rufat.larger@wanadoo.fr](mailto:rufat.larger@wanadoo.fr)

[feuillade@wanadoo.fr](mailto:feuillade@wanadoo.fr)

[jfh92@hotmail.com](mailto:jfh92@hotmail.com)

### **Centre commercial des Baconnets La sécurité et le fonctionnement du parking n'intéresse pas la majorité municipale...**

Le centre commercial des Baconnets que la ville souhaite redynamiser devrait pouvoir compter sur un nouveau parking couvert de 115 places. Alors qu'au centre ville, le parking sera vidéosurveillé et qu'un gardien est continuellement présent, rien n'est prévu aux Baconnets. Pourquoi une telle discrimination alors que l'on sait bien que ces endroits sont parfois des lieux de vandalisme comme l'éprouvent notamment les habitants des Morins (sans d'ailleurs que l'Office HLM n'agisse....) ? C'est assez inquiétant surtout lorsque l'on sait que le concessionnaire des parkings de la ville ne souhaite pas continuer à gérer le parking futur...De la même manière, il existe un flou artistique sur les prix et les abonnements du parking. Dans ce quartier d'habitat social, la question est importante car nombre d'habitants souhaitent un parking couvert mais pas à des prix prohibitifs (car lorsque c'est le cas, ils préfèrent garer leur voiture ailleurs comme c'est le cas aux Morins et résidence du Moulin.)

### **Salle du conseil municipal : La majorité présente une délibération illégale**

Les antoniens connaissent un des investissements fondamentaux de 2006 : la rénovation de la place Mounié (1 000 000 euros) mais ils méconnaissent plus l'autre grand chantier du Maire : la réfection de la salle du conseil municipal (7 réunions par an...) qui vaut aussi fort cher. Le caprice du maire lui tient à cœur que désormais il souhaite s'affranchir des règles légales. Un marché en plusieurs lots avait été conclu avec diverses entreprises, or il se trouve que pour l'un des lots, la dépense prévue initialement a été minorée, et il faut augmenter le coût de 30%. Normalement, compte tenu d'un « bouleversement de l'économie générale du marché », on résilie celui-ci car on considère que les règles de la concurrence ont été faussées, l'estimation initiale étant erronée. Pour le maire, car tel est son bon plaisir, les choses sont différentes : il a décidé d'amender le marché et de permettre à l'entreprise retenue de continuer son travail.

La rénovation de la salle du conseil ne présente aucun caractère d'urgence, et il est scandaleux que le maire s'affranchisse ainsi des règles du droit, et c'est pourquoi CITOYENS et RADICAL a déjà saisi le sous préfet pour qu'à Antony comme ailleurs, la loi soit respectée ;

## Compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2006

### Vœu unanime pour Sderot

ANTONY est jumelée depuis plus de vingt ans avec une ville israélienne proche de la bande de Gaza, Sderot. Cette ville, de par sa situation, subit depuis plusieurs mois de manière particulièrement intensive une pluie de missiles.

CITOYENS et RADICAL a donc estimé nécessaire qu'un vœu de solidarité à la population civile de la ville jumelle soit voté par l'ensemble du conseil municipal, et le maire d'Antony a accepté que ce texte soit inscrit et débattu. Le texte du vœu est le suivant :

**« La ville jumelle d'Antony, en Israël, Sderot, subit depuis plusieurs semaines des attaques à la roquette. Le 18 juin dernier, une roquette a atterri à quelques mètres d'une école.**

**La ville de Sderot a décidé de faire grève pour alerter l'opinion publique sur sa situation.**

**Le conseil municipal d'Antony, réuni le 29 juin 2006, tient à assurer le conseil municipal de Sderot et la population de ville de son soutien dans cette épreuve.**

**Le conseil municipal d'Antony réaffirme le droit du peuple israélien et du peuple palestinien à vivre dans la paix et la tolérance, et s'engage à œuvrer dans ce sens. »**

### Les arbres mieux protégés

Le conseil général a dressé un inventaire des arbres remarquables (la liste pour Antony est consultable sur internet notamment sur le site hautsdesesne.net). Un arbre peut être remarquable soit du fait de sa rareté, de sa taille ou de son aspect.

Le département propose un contrat de préservation de ces arbres aux communes. Il sera intégré aux règles mises en place par le PLU et rendra de ce fait les constructions nouvelles plus respectueuses de l'environnement. Il devra notamment être mise en œuvre une mission d'expertise avant tout chantier sur un terrain où il y a un arbre remarquable. Certains élus de la majorité disaient en commission municipale que ces règles étaient trop contraignantes pour être respectées...pour CITOYENS et RADICAL, c'est une avancée importante, et cela a permis notamment de redemander le classement du Parc Bourdeau en zone naturelle dans le PLU puisqu'il y a des arbres remarquables répertoriés par le Département (un sophora, un érable sycomore, un tulipier de Virginie notamment...). Cette demande avait été soutenue par Jean Paul DOVA, vice président du conseil général lors du comité de pilotage sur le PLU.

### Stationnement à Antony : Extension du stationnement payant et Augmentation des tarifs

Le reconstruction du marché a une conséquence pour la Ville : le parking Firmin Gémier situé en dessous du marché va voir sa surface augmenter, et donc il convient de favoriser son utilisation par les antoniens. Pour cela deux moyens peuvent être utilisés : des tarifs attractifs et adaptés dans le parking souterrain et des tarifs plus prohibitifs rue Mounié. La municipalité a donc proposé de mettre en place une zone coeur de ville (la rue Mounié en fait) où les tarifs seront plus chers qu'actuellement. En revanche, si le stationnement est très court (dix minutes), il est gratuit ce qui permet une certaine rotation, et ce qui devrait entraîner que les places de stationnement de la rue Mounié soit moins squattées par des véhicules restant longtemps.

Pour notre part, cette évolution pour le centre ville nous paraît aller dans le bon sens, même si rue Mounié, on aurait pu envisager la disparition du stationnement de surface, ce qui aurait permis d'élargir les trottoirs pour les piétons, et de faire de notre artère commerçante principale un lieu plus convivial.

Par contre, l'augmentation des tarifs dans les autres zones de la ville où le stationnement payant existe est plus sujet à caution. Désormais celui-ci s'étend de la Croix de Berny au centre (côté ouest de la N 20), sur la nationale de la Croix de Berny à la rue de la Paix, dans les quartiers des Fleurs et du Vert Buisson.

Le stationnement payant n'est pas en soi forcément une mauvaise chose si les riverains bénéficient de tarifs appropriés mais d'une part, il convient de mesurer les appels d'air qu'ils entraînent (tendance à dévier le stationnement vers les zones adjacentes où le stationnement reste gratuit...). D'autre part, concernant la Nationale 20, il serait souhaitable de voir si les préoccupations des commerçants de cette artère ont été prises en considération. En effet, ils se plaignent souvent de difficultés de stationnement pour les clients des commerces.

Enfin, le stationnement payant à Antony est concédé à une société privée, et les élus de l'opposition Antony Tous Ensemble trouvent que celle-ci est la grande bénéficiaire de ces nouvelles mesures de stationnement. C'est sans doute vrai, et on peut se reposer le problème de la gestion du stationnement dans la ville d'Antony tout en sachant que c'est en 2021 qu'expire le marché avec cette entreprise (VINCI en l'espèce)

**Retrouvez nous sur :**

**<http://citoyensantony.blogs.com>**